

**SEANCE DU 8 décembre 2014**

\*\*\*\*\*

*L'an deux mille quatorze le 8 décembre 2014, le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BIGOT Pierre, Maire*

*MMES DEACON Margaret, RIDOUARD Valérie, MM BOTTON Daniel, BIGOT Pierre, GAUTRY Jean-Yves, MOINE Serge, LECOINTRE Christian, GIROUARD Germain, PERCEAU Alain, TALBOT Franck*  
*Absent : LANDRY Laurent*

*SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Alain PERCEAU*

*DATE DE CONVOCATION : le 3 décembre 2014*

*COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE : 16 décembre 2014*

Observations sur le Procès-Verbal de la réunion du 3 novembre 2014 : Le Conseil Municipal accepte à L'unanimité le procès-verbal sans observation.

*MONSIEUR LE PRÉSIDENT A OUVERT LA SÉANCE ET EXPOSÉ CE QUI SUIT :*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

**DEL/CM 2013-53 SUBVENTION COLLEGE VOLTAIRE AIRVAULT**

Monsieur le maire informe qu'il a reçu un courrier d'une demande de subvention du Collège Voltaire à Airvault.

Dans le cadre du projet d'Etablissement, trois axes de travail ont été choisis :

- Assurer la réussite de tous les élèves et améliorer la maîtrise des savoirs fondamentaux.
- Elaborer une politique artistique, culturelle et d'ouverture en milieu rural
- Développer la notion de parcours scolaire et de projet personnel en s'appuyant sur la démarche d'éducation à l'orientation ;

6 élèves sont concernés sur la commune de marnes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil ont décidé d'attribuer la somme de 240 € au collège Voltaire d'Airvault.

Cette somme sera prise au compte 6574/011 du budget 2014.

**DEL/CM 2013-53 VOTE DES TAUX 2015**

Monsieur le Maire rappelle les taux en vigueur de 2014 :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>9.87 %</b>
<b>Taxe Foncière Bâtie</b>	<b>9.69 %</b>
<b>Taxe Foncière Non Bâtie</b>	<b>41.80 %</b>

Après en avoir délibéré les membres du Conseil décident de reconduire les mêmes taux pour l'année 2015.

**DEL/CM 2014-54- VENTE DE POUTRES**

Monsieur le rappelle la délibération 2013-29 et de la décision en conseil du 7 juillet dernier, il n'y a pas eu d'acquéreurs au prix fixé.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de vendre le lot de poutres à 150 € à Monsieur Francis MORTEAU de Marnes.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

L'article R. 5 du code électoral précise que « Pour chaque révision annuelle des listes électorales, les demandes d'inscription des électeurs doivent parvenir dans les mairies jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus, le samedi étant considéré comme jour ouvrable. » En 2014, le 31 décembre est un mercredi. Les communes doivent donc assurer une permanence ce mercredi 31 décembre afin de recueillir les demandes d'inscription sur les listes électorales. Une permanence sera donc assurée de 10h à 12h par M. le Maire.

❖ **Visite de bâtiments** :

Suite à une visite des bâtiments du 29 novembre dernier par les conseillers, il est ressorti :

- Le logement communal sera retiré de la vente car trop de risques par rapport à la proximité de la Salle des Fêtes,
- A court terme, le rez de chaussée servira pour les employés communaux.
- A long terme une réflexion est menée pour une restructuration de tout l'ensemble pour y construire un atelier communal plus adapté avec une sortie de véhicules sécurisée.

- ❖ L'archevêque Mgr Pascal WINTZER se rendra le Jeudi 18 décembre 2014 à 16h30 à l'Eglise de Marnes.
- ❖ Décoration des rues Samedi 13 décembre à 9H00
- ❖ Goûter de Noël le 17 décembre à partir de 16 H30 Salle des Fêtes Gilles BAUDRON
- ❖ Commission des Marais : le géomètre va convoquer chaque propriétaire au mois de février.

Le secrétaire

le Maire